

MÉMOIRE

Présenté à :

la Commission sur l'éducation postsecondaire
au Nouveau-Brunswick

Préparé par :

le Conseil des directeurs et directrices du
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick

Mai 2007



CCNB

Bathurst Campbellton Dieppe
Edmundston Péninsule acadienne

www.ccnb.nb.ca



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|----------------------------------------------------|----|
| INTRODUCTION | 1 |
| LE CCNB C'EST... | 2 |
| LE DÉFI DE L'ACCESSIBILITÉ..... | 3 |
| ACCESSIBILITÉ AMÉLIORÉE | 4 |
| PERTINENCE ET RÉPONSE..... | 7 |
| QUALITÉ ET RESPONSABILITÉ | 11 |
| EFFICACITÉ, COLLABORATION ET DIFFÉRENCIATION | 12 |
| FINANCES..... | 16 |
| DÉFIS À RELEVER | 17 |
| Équipement | 17 |
| Installations | 17 |
| Programmation..... | 17 |
| Centres d'excellence | 18 |
| Endettement des étudiants..... | 18 |
| CONCLUSION | 19 |

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé comme générique,
sans discrimination et à seule fin d'alléger le texte.

INTRODUCTION

Le Conseil des directeurs et directrices du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick est heureux de participer aux travaux de la Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Nous vous sommes particulièrement reconnaissants de nous permettre de vous faire part, de vive voix, de l'importance du réseau collégial au Nouveau-Brunswick.

Au cours des dernières années, plusieurs études sont venues corroborer l'impact économique des collèges communautaires au Canada, en Atlantique et au Nouveau-Brunswick. Selon l'étude du CCNB-NBCC¹, commandée en 2004 pour évaluer les répercussions socioéconomiques des Collèges, il appert que ces derniers contribuent davantage au trésor provincial qu'ils n'en retirent. Les contribuables néo-brunswickois reçoivent un taux de rendement sur le capital investi dans les Collèges de 9,8 %. Les étudiants réalisent un rendement annuel de 11,7 % sur leur capital investi en temps et en argent. Les dépenses consacrées aux activités du Collège et les effets de productivité des anciens étudiants représentaient 597 millions de dollars ou 7,6 % de toutes les recettes provinciales. Pour attester ce qui est connu de façon empirique, les études collégiales se traduisent par des améliorations en santé et des réductions en aide sociale, en chômage et en criminalité, suscitant des économies appréciables annuellement.

L'étude intitulée « *L'apport des cégeps à la société québécoise*² », préparée par le Groupe d'analyse pour la Fédération des cégeps, arrive à des constats similaires particulièrement au chapitre de la contribution des cégeps à la société québécoise et nous citons : « *Il faut compléter ce tour d'horizon en soulignant l'impact favorable de la forte scolarisation québécoise au niveau collégial sur la répartition des revenus et l'équité – la contribution des cégeps à la justice sociale, en quelque sorte. En provoquant une forte concentration des diplômés au niveau postsecondaire, les cégeps réduisent les inégalités sociales au Québec.* ».

Nous sommes conscients que le mandat de la Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick est de répondre principalement à deux questions à savoir : à quoi ressemblerait le système postsecondaire idéal pour le Nouveau-Brunswick et quelles seraient les attentes des Néo-Brunswickois envers un tel système?

Nous laissons cette lourde responsabilité aux membres de la Commission tout en nous assurant de bien les informer de l'importance du réseau collégial au Nouveau-Brunswick. Nous abordons, dans notre mémoire, tous les principaux thèmes, tels que décrits dans le document de réflexion proposé par la Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Nous avons tenté de mettre en valeur le CCNB en tant qu'établissement d'enseignement postsecondaire dans un contexte d'une province qui vise à atteindre l'autosuffisance.

¹ ROBISON, M.H., et CHRISTOPHERSON, K.A. *Avantages socioéconomiques générés par le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick*, 2004.

² FORTIN, Pierre, HAVET, Nathalie, VAN AUDENRODE, Marc, *L'apport des CÉGEPS à la société québécoise*, avril 2004, page 66.

LE CCNB C'EST...

Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) est un établissement d'enseignement postsecondaire francophone de premier choix. Animé d'un dynamisme manifeste, le CCNB accueille annuellement 2 800 étudiants à temps plein et au-delà de 5 500 étudiants à temps partiel en provenance du Nouveau-Brunswick, des Maritimes et d'ailleurs dans le monde.

Sous l'égide du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (MÉPFT), le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick est constitué de cinq campus situés à Bathurst, Campbellton, Dieppe, Edmundston et dans la Péninsule acadienne. Le CCNB comprend une direction générale et quatre services centraux, soit, les Services éducatifs; les Services aux étudiants, du marketing et des communications, les Services administratifs ainsi que la Direction du développement et de l'innovation.

Le CCNB offre une formation de qualité dans les domaines de l'enseignement général, professionnel et technique. En tant qu'établissement d'enseignement collégial de langue française ouvert sur le monde, ses services sont adaptés aux besoins de sa clientèle et aux normes de compétences du marché du travail. Le CCNB contribue efficacement au développement des gens, des entreprises et des communautés grâce à une gamme diversifiée de programmes (réguliers, contractuels, sur mesure, à distance), à des activités de recherche appliquée, à des activités communautaires et à des projets internationaux. De nombreux programmes d'échanges et des ententes interinstitutionnelles permettent aux étudiants du CCNB de participer à une variété de stages internationaux.

Tous les programmes d'études du CCNB sont élaborés en partenariat avec les employeurs et les entreprises des divers domaines du marché du travail. La formation offerte est reconnue par les employeurs et les organismes officiels d'agrément dans leur domaine respectif. Les diplômés sont prêts à relever le défi d'un nouvel emploi dans leur domaine de formation dès leur sortie du collège. D'ailleurs, environ 90 % de ces derniers se trouvent un emploi en moins de six mois après l'obtention de leur diplôme. Il n'est donc pas étonnant que la plupart d'entre eux qualifient l'enseignement qu'ils ont reçu d'« excellent » ou de « bon ».

Un ratio enseignant-étudiants des plus avantageux permet un enseignement personnalisé et un encadrement adapté aux besoins de chacun. De plus, la plupart des programmes d'études comprennent des stages en milieu de travail. Les étudiants peuvent ainsi se familiariser très tôt dans leur démarche éducative aux réalités du marché du travail dans leur domaine d'étude. L'enseignement se fait en classe, en laboratoire et en atelier, respectant ainsi les différents styles d'apprentissage de chacun. Les nouvelles technologies sont également utilisées dans la livraison de nos programmes. La vidéoconférence, les cours en lignes, l'ordinateur portable pour les étudiants sont les outils privilégiés.

Il faut noter également que de plus en plus d'universités en Atlantique et ailleurs au pays reconnaissent la formation offerte par le CCNB en accordant des crédits pour les cours complétés au Collège. Des ententes d'arrimage permettent aux étudiants de poursuivre plus facilement leur formation collégiale à l'université et d'obtenir un diplôme de baccalauréat après avoir obtenu un diplôme collégial.

Les campus qui se retrouvent dans de petites agglomérations doivent relever un défi plus grand encore pour offrir une vie sociale riche en activités intéressantes. Les associations étudiantes de ces campus éprouvent des difficultés analogues à assurer à leurs membres des activités culturelles, sportives et sociales tout au long de l'année collégiale. Par ailleurs, les unités du secteur des Services aux étudiants de chaque campus offrent une gamme de services similaires à l'ensemble de la population étudiante de sorte à favoriser la réussite de tous ceux et celles qui fréquentent le CCNB.

En dépit de son excellente performance, le CCNB ne réussit toujours pas à combler la totalité de ses sièges dans l'ensemble de ses programmes. L'offre et la demande concordent rarement, avec comme résultante des listes d'attente pour certains programmes et des sièges laissés vacants dans d'autres. En septembre 2006, un grand nombre de sièges n'avait pas trouvé preneur. Pendant ce temps, des employeurs sont à la recherche de personnel qualifié dans les secteurs pour lesquels la demande de formation est faible. Le défi demeure donc entier.

Le CCNB est présent sur la scène internationale depuis plusieurs années déjà. En effet, au début des années 80, il entreprenait ses premiers projets de coopération internationale et n'a cessé, depuis, d'être actif sur ce plan. Chaque année les campus sont impliqués dans une dizaine de projets dans plusieurs pays générant des recettes brutes de plus de 2,3 millions de dollars.

Parmi les priorités établies en vue de l'internationalisation de ses campus, la mobilité étudiante occupe une place importante, y compris le recrutement d'étudiants internationaux. Le CCNB invite ces derniers à choisir le Nouveau-Brunswick comme destination privilégiée pour une formation technique et professionnelle. Une cinquantaine d'étudiants internationaux s'inscrivent annuellement à des programmes d'études dans un des campus du CCNB en plus d'un certain nombre qui utilisent les services d'apprentissage en ligne du réseau.

Comme l'indique le Groupe de travail sur l'autosuffisance : « *L'accroissement de la population est essentiel afin de créer une économie dynamique et de réduire le coût par personne des services publics.* »³. Le Collège peut et veut jouer un rôle plus grand dans la reconnaissance des acquis des nouveaux immigrants, dans la mise à niveau de leurs compétences, dans leur formation linguistique et dans leur certification. Dans son plan stratégique 2007-2012, le CCNB a réaffirmé sa ferme intention de poursuivre ses démarches afin de rejoindre un plus grand nombre d'étudiants internationaux et ainsi enrichir l'ensemble de ses étudiants et de son personnel grâce au contact avec des gens de diverses cultures.

LE DÉFI DE L'ACCESSIBILITÉ

L'accessibilité aux études collégiales est au cœur des préoccupations des dirigeants, du personnel et des étudiants du CCNB. Lors de son exercice de planification stratégique 2007-2012, les divers intervenants ont souligné d'une part le manque d'accessibilité à la formation collégiale et d'autre part le très grand nombre de sièges laissés vacants chaque année. Les participants aux rencontres, principalement les gens de l'industrie, ont également souligné le manque d'accessibilité des services que l'on retrouve dans les centres d'excellence du CCNB. D'autres ont souligné le manque d'accessibilité aux ressources physiques des campus notamment les salles de classe, les gymnases, les auditoriums et les ateliers.

³ *Le Rapport sur la réalité du Nouveau-Brunswick*, janvier 2007, Vol. 1 : À la croisée des chemins, page 7

La problématique de l'accessibilité est fort complexe. Nous n'avons pas la prétention de la résoudre en quelques paragraphes, tout au plus de proposer quelques éléments de solution. Nous allons l'aborder sous deux aspects, c'est-à-dire, l'accessibilité aux études collégiales et l'accessibilité au réseau d'experts des centres d'excellence du CCNB. Nous nous permettons de soulever quelques autres facteurs, hors de notre contrôle, qui ont également une incidence sur l'accessibilité aux études postsecondaires.

En dépit des nombreuses études qui ont été menées au cours des dernières années, le problème n'est toujours pas cerné. Dans l'étude intitulée « *L'apport des cégeps à la société québécoise* »⁴ soumise par la Fédération des cégeps dans le cadre de la réforme en éducation au Québec, il y est écrit et nous citons : « *Dans l'Atlantique, en Ontario et dans l'Ouest, le motif de non-poursuite des études postsecondaires le plus fréquent est le manque d'argent.* ». Les étudiants invoquent ce motif une fois sur quatre alors que les Québécois y font référence qu'une fois sur huit. Les autres principales raisons données par les étudiants de l'Atlantique sont les notes trop basses (12 %), pas d'intérêt pour les études (13 %) et l'indécision sur l'orientation (10 %). Il n'est donc pas étonnant que seulement 30 % des étudiants qui s'inscrivent en première année au CCNB proviennent directement du secondaire. Ce sont seulement 6 à 7 pour cent des élèves du secondaire qui se dirigent vers des études collégiales au Nouveau-Brunswick comparativement à 33 pour cent pour les études universitaires. Ailleurs au Canada, ce sont 14 pour cent des élèves qui vont au collège et 24 pour cent à l'université⁵.

Qu'est-ce qui explique cet écart? Plusieurs hypothèses peuvent être avancées notamment l'arrimage entre l'offre et la demande, le manque de connaissance des programmes offerts au CCNB et des possibilités d'emploi, la localisation de certains programmes, le manque de services d'appui aux étudiants, le manque de flexibilité dans les modes de livraison des cours, l'image du CCNB, la difficulté de faire reconnaître la formation collégiale envers une formation universitaire et le manque de valorisation des études collégiales de la part des intervenants auprès des élèves et de la société en général. Nous ne prétendons pas que seuls ces facteurs influent sur les décisions des élèves, mais elles y contribuent certainement. C'est pourquoi, dans son plan stratégique 2007-2012, le CCNB a décidé de prendre les moyens en vue de redresser ces manquements.

ACCESSIBILITÉ AMÉLIORÉE

Afin d'améliorer l'accessibilité à ses programmes et à ses cours, le CCNB a entrepris plusieurs initiatives au cours des dernières années. Permettez-nous d'en citer quelques-unes : le développement de nombreux cours et programmes offerts à distance, la mise sur pied de nouveaux programmes dans les domaines des services communautaires, de la santé, des métiers et des technologies (au total, ce sont 296 nouveaux sièges qui ont été créés depuis septembre 2005), l'offre de programmes réguliers en soirée, l'acceptation d'étudiants à temps partiel dans les programmes réguliers, des horaires réduits pour les étudiants qui occupent un emploi, la mise sur pied d'une fondation, la mise sur pied d'une association d'anciens, anciennes et ami-e-s dans chacun des campus, la mise sur pied de services d'appui aux étudiants et de services d'appui à l'amélioration des habiletés de communication en langue première et seconde.

⁴ FORTIN, Pierre, HAVET, Nathalie, VAN AUDENRODE, Marc, *L'apport des CÉGEPS à la société québécoise*, avril 2004, page 49

⁵ LA FONDATION CANADIENNE DES BOURSES D'ÉTUDES DU MILLENAIRE, *Le prix du savoir 2006-07, 2007*

Le CCNB, en tant qu'établissement collégial intégré, est encore très jeune. En fait, ce n'est que depuis 2005 que la restructuration interne du réseau collégial du Nouveau-Brunswick a eu lieu. Depuis ce temps, le CCNB qui regroupe cinq campus, fait une promotion très active dans les médias, dans les écoles secondaires et dans la communauté en général. Cette approche commence à donner des résultats. Le nombre de demandes d'inscription ne cesse d'augmenter d'année en année. En 2004-2005 les cinq campus du CCNB avaient reçu 1 334 demandes d'inscription au début mars, en 2005-2006 ils en avaient reçu 1 527 alors qu'en 2006-2007 ce nombre a grimpé à 2 270 demandes⁶.

En ayant mis en place une coordination provinciale en matière de communication et de marketing, le CCNB est en mesure d'améliorer son matériel promotionnel, sa présence dans les médias et sa présence dans les écoles secondaires sans engendrer des dépenses additionnelles. Nous croyons que cette restructuration est bénéfique aux cinq campus et à la population du Nouveau-Brunswick. Cet accroissement dans les demandes d'admission démontre que la stratégie du CCNB, dans son ensemble, fonctionne.

Par ailleurs, il faut se rappeler la faible population francophone au Nouveau-Brunswick et la très grande diversité de programmes de formation offerte tant par le CCNB que par ses concurrents des autres provinces. Il devient difficile d'attirer suffisamment d'étudiants dans tous les programmes même les plus prometteurs d'emploi. Maintenir des programmes avec quelques étudiants est très coûteux, d'une part, mais combien nécessaire pour certaines entreprises, d'autre part. Nous sommes constamment confrontés à cette réalité tout particulièrement dans les cas de programmes offerts dans un seul campus et en français au Nouveau-Brunswick.

Cependant, il ne faut pas croire que l'accessibilité aux études collégiales ne peut plus être améliorée. Une fois que nous aurons corrigé les manquements auxquels nous avons fait référence, il va sans dire qu'un plus grand nombre de Néo-Brunswickois pourront poursuivre leurs études au CCNB. Toutefois, il serait faux de prétendre que ces ajouts de services et de flexibilité dans la livraison des programmes suffiront à eux seuls à résoudre la problématique de l'accessibilité aux études collégiales. Sans vouloir aborder la question du financement du CCNB, à ce moment-ci, nous sommes convaincus de son sous-financement. Il n'y a pas de doute que le CCNB peut faire plus, mais avec plus de ressources. Le financement du Collège est abordé un peu plus loin dans ce texte.

Le CCNB devra se pencher également sur sa programmation. À la lumière des informations du ministère de l'Éducation, un pourcentage important d'élèves (environ 30 %) quittent l'école diplômé en main ou non, sans avoir acquis les connaissances et les habiletés nécessaires pour poursuivre des études postsecondaires. Ces étudiants ne répondent pas aux conditions d'admission actuelles des collèges (CCNB et NBCC). À cet effet, selon les dirigeants du ministère de l'Éducation, il serait souhaitable que les collèges développent des programmes adaptés à cette clientèle afin de les aider à trouver un emploi et de permettre à des employeurs de recruter des jeunes formés dans les domaines dans lesquels il y a une pénurie. Le CCNB entend bien donner suite à cette demande dès l'an prochain.

Étant donné que de plus en plus d'élèves du secondaire s'inscrivent dans des programmes d'immersion en français au Nouveau-Brunswick, le CCNB entend développer des passerelles lesquelles faciliteront le passage des élèves en immersion française à des programmes collégiaux au CCNB. Il y a là une clientèle intéressante que nous n'avons pas encore courtisée.

⁶ Source : Service de l'admission collégiale du CCNB/NBCC, 2007

Le plan stratégique 2007-2012 du CCNB fait également référence à l'accessibilité de la formation aux entreprises. Sous l'axe stratégique numéro 3, « *Proposer une offre de formation souple, diversifiée et innovante* », nous avons ciblé des objectifs ambitieux et avons identifié des moyens ingénieux pour les atteindre. L'équipe de direction du CCNB va tout mettre en œuvre pour se rapprocher davantage du monde industriel et des affaires de sorte à mieux répondre à leurs besoins de formation et de développement. C'est un engagement ferme qui, encore une fois, va exiger des ressources et des personnes compétentes. Il ne faut pas l'oublier, la principale force du CCNB est sa présence dans les régions francophones de la Province. Avec à sa disposition les bonnes ressources, le CCNB peut facilement rendre accessibles ses services aux entreprises dans chacune des localités. D'ailleurs, au cours des dernières années, sept centres d'excellence ont vu le jour dans les cinq campus et plusieurs nouveaux programmes ont vu le jour.

Ces centres, qui ont comme premier mandat de livrer de la formation dans un domaine spécifique, ont l'expertise requise pour livrer des services de transfert technologique aux entreprises, faire de la veille technologique, les aider à concevoir des prototypes de toutes sortes, etc., bref à aider les entreprises qui le souhaitent à progresser en développant de nouveaux produits et de nouveaux marchés ou encore en améliorant leur productivité. Afin de remplir pleinement ce second mandat, un fonds de roulement est nécessaire à chacun de ces centres, sinon ils seront incapables de servir les industries et de les aider à se développer.

Il serait de mise, de la part du Gouvernement du Nouveau-Brunswick, d'exiger des employeurs un pourcentage de la masse salariale qu'ils devraient consacrer au perfectionnement de leurs employés. Il s'agit d'une mesure proactive qui inciterait tous les employeurs à accorder une plus grande importance au développement de leurs ressources humaines.

Le CCNB souhaite également rejoindre les populations francophones de Fredericton et de Saint-Jean de sorte à évaluer leurs besoins en matière de formation collégiale. Un plan d'affaires sera développé, conjointement avec le district scolaire 1, afin de commencer à desservir les francophones de ces deux communautés.

L'engouement d'apprendre vient au fil des connaissances. Ce sont les gens les plus instruits qui poursuivent le plus leur formation en cours d'emploi. Au Nouveau-Brunswick, on ne peut certes pas affirmer, compte tenu de nos 35 % de personnes analphabètes, que notre société accorde une importance capitale à l'apprentissage scolaire. C'est une culture à développer et c'est devenu urgent de le faire. Une stratégie de valorisation de la poursuite des études à l'école, au collège et tout au long de la vie doit être orchestrée, des moyens de mise en place doivent être identifiés et des ressources allouées pour mener à bien cette campagne de sensibilisation provinciale.

Nous souhaitons attirer votre attention sur un empêchement majeur à l'accessibilité à la formation collégiale et qui n'est pas du ressort du CCNB. Le Nouveau-Brunswick étant une province rurale et les francophones vivant en majorité dans des régions rurales, il n'est pas toujours facile pour plusieurs d'entre eux de se déplacer pour se rendre au campus le plus proche. Il n'est pas toujours aisé, non plus, pour les parents monoparentaux d'avoir accès à des services de garde le jour et après les heures d'école. Il n'est pas facile non plus aux personnes analphabètes, avec des moyens financiers restreints et peu d'appui de la famille, de retourner aux études.

Nous tenions à vous faire connaître ces autres empêchements qui ne doivent pas être négligés dans l'élaboration d'une stratégie globale d'accessibilité aux études collégiales au Nouveau-Brunswick. Autrement, tous nos efforts risquent d'avoir bien peu d'effets sur l'accessibilité aux études collégiales dans notre province. À ceux qui seraient tentés de suggérer la formation en ligne aux gens qui ne peuvent pas se déplacer, sachez que ce mode de livraison n'est pas une panacée et ne saurait répondre à l'ensemble des besoins de tous ces gens qui ont le droit à une formation de qualité, ce qui suppose à l'occasion une formation en présence d'un formateur.

La direction de l'Apprentissage et compétence pour adultes du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail est à mettre en place des centres d'apprentissage pour adultes partout en province. Ce genre d'initiative risque de semer la confusion dans la population puisque les campus du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick sont déjà identifiés comme étant des centres d'apprentissage pour adultes.

Ne serait-il pas plus économique de prévoir des guichets uniques dans les régions pour l'ensemble des initiatives qui touchent à la formation aux adultes et de désigner les campus du CCNB et du NBCC comme les points d'encrage de ces nouveaux services.

Depuis quelques années, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, par l'entremise de son programme « *Fonds d'adaptabilité* », finance les membres des syndicats de la construction qui poursuivent leur formation auprès d'écoles mises en place et gérées par les syndicats. La formation qu'ils offrent pourrait être livrée par les campus du CCNB et ceux du NBCC à des coûts moindres et dans la langue des clients. En acceptant de financer la formation des membres des syndicats de la construction, de la manière dont cela se fait actuellement, le Gouvernement du Nouveau-Brunswick est en train de créer de nouvelles écoles qu'il devra continuer à financer à long terme. N'avons-nous pas déjà suffisamment d'établissement de formation dans cette province alors que le CCNB et le NBCC peuvent facilement remplir ce mandat? Il est temps que le Gouvernement du Nouveau-Brunswick statue que la formation professionnelle et technique est le mandat des Collèges communautaires. Ceci étant dit, rien n'empêche le secteur privé d'offrir de la formation dans ces domaines sans l'appui de la Province.

PERTINENCE ET RÉPONSE

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de nous prononcer sur la pertinence du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick en 2007. D'entrée de jeu, nous dirons que la formation collégiale au Nouveau-Brunswick est, non seulement pertinente, mais insuffisante. L'étude intitulée « *Studies on Atlantic Community College, 2002-2004*⁷ » révèle que des 229 800 emplois créés en Atlantique entre 1991 et 2004, 60 pour cent de ces derniers nécessitait une formation collégiale, 27,7 pour cent une formation universitaire et 6,5 pour cent une autre formation postsecondaire. C'est également en Atlantique que le pourcentage (92 %) des diplômés des collèges qui trouvent un emploi est le plus élevé au Canada. Toujours selon cette même étude, le retour moyen sur investissement pour les contribuables de l'Atlantique se situe à 14,4 % annuellement et de 10,5 % pour les étudiants. Ces données sont corroborées par l'étude du Groupe d'analyse intitulée « *L'apport des cégeps à la société québécoise*⁸ ». En effet, les auteurs écrivent et nous citons : « *Plus on est scolarisé, plus on travaille.* ».

⁷ CCbenefits ROI, *Studies on Atlantic Community College, 2002-2004*.

⁸ FORTIN, Pierre, HAVET, Nathalie, VAN AUDENRODE, Marc, *L'apport des CÉGEPS à la société québécoise*, avril 2004, pages 60 et 61.

Plus loin, ils ajoutent : « *on voit que l'acquisition d'un diplôme postsecondaire (principalement collégial) fait faire un autre saut au taux d'emploi, cette fois de 10 % à 19 %. Cependant, le passage du diplôme collégial au diplôme universitaire n'est pas aussi clairement favorable au taux d'emploi... ce dernier gagne 6 % en Atlantique, 1 % au Québec, mais perd 1 % dans l'Ouest et 5 % en Ontario* ».

Dans son plan d'action 2006-2011⁹, le Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada (RCCFC) rappelle l'importance du réseau collégial au Canada. On peut y lire et nous citons : « *Au Canada, l'éducation collégiale est souvent vue comme le parent pauvre de l'éducation postsecondaire. Pourtant, les collèges forment des techniciens et des technologues dans tous les secteurs d'activité. C'est donc dire des personnes jeunes et moins jeunes, en formation postsecondaire ou en formation des adultes, en formation générale et en formation sur mesure, qui peuvent à la fin de leurs études occuper un poste au sein d'une entreprise grâce à une formation axée sur les compétences, sur les besoins des employeurs et sur les attentes professionnelles d'une société moderne.* ».

Tom Spears, du Ottawa Citizen, écrivait en septembre 2005, « *Le Collège communautaire est en voie de devenir la nouvelle école supérieure, offrant aux jeunes Canadiens munis de nouveaux diplômes universitaires un endroit pour acquérir la formation professionnelle qu'ils n'ont pas eue.* »¹⁰ [Traduction].

Le 10 octobre 2005, Todd Hirsch du Edmonton Journal a renchéri sur cette perspective dans un article intitulé « *Workers Key to West Success* »¹¹ et nous citons : « *Souvent, lorsque nous pensons à l'enseignement postsecondaire, nous pensons uniquement au système universitaire. C'est une erreur. Les instituts de formation technique, les collèges d'enseignement professionnel et les programmes d'apprentissage sont de plus en plus des intervenants majeurs pour aider à former et à préparer les jeunes à poursuivre des carrières lucratives et satisfaisantes... Dans bien des cas, ceux qui possèdent un diplôme d'études collégiales et un certificat de formation technique sont beaucoup plus employables que les diplômés universitaires.* » [Traduction].

Plus près de nous, le Times and Transcript du 27 mars dernier, publiait un article dans lequel on disait et nous citons : « *However, Premier Shawn Graham and his government must ensure that any changes, reforms, cuts or additions to the NBCC and its offerings must be to improve the system to the benefit of the students and potential students, and thus to the province itself. Considering that the province is facing skill shortage in many areas and that many citizens in the workforce are not working to their full potential because they lack training, this is surely the last area in which a government that is seeking to attain economic self-sufficiency would wish to make cutbacks* »¹².

⁹ RÉSEAU DES CÉGEPS ET DES COLLÈGES FRANCOPHONES DU CANADA (RCCFC), *Plan d'action 2006-2011*, page 7.

¹⁰ *Ottawa Citizen*, Tom Spears, septembre 2005.

¹¹ *Edmonton Journal*, Todd Hirsch, *Workers Key to West Success*, 10 octobre 2005.

¹² *Times and Transcript*, 27 mars 2007.

Enfin, dans un document intitulé « *Le Savoir, clé de notre avenir : Le perfectionnement des compétences au Canada* »¹³ conclut : « *Parce qu'ils sont bien implantés dans les régions et qu'ils mettent l'accent sur les programmes de formation professionnelle, les collèges sont bien placés pour relever beaucoup de défis que présente le perfectionnement des compétences : ils offrent des services expressément conçus pour les adultes, comme des programmes de formation reliés à leur emploi, l'apprentissage à distance ainsi que des programmes flexibles et de courte durée. En misant sur ces services, les collèges du Canada sont bien placés pour améliorer les occasions d'apprentissage offertes aux travailleurs adultes.* »

Au Nouveau-Brunswick, le CCNB et ses cinq campus sont situés principalement dans les régions francophones de la province, donc, en principe près de leur marché. La réalité s'avère un peu plus complexe. Chacun des campus n'offre qu'un nombre restreint de programmes susceptibles d'intéresser les gens locaux. La faible densité de population dans les régions affecte grandement la capacité du CCNB à livrer une large gamme de programmes dans chacun de ses campus. C'est pour cette raison qu'en 1985 il a été décidé de désigner des campus de spécialité, de concentrer la livraison de certains programmes dans un campus en particulier, de maintenir la formation générale et spécifique dans tous les campus de même que des programmes à saveur locale notamment « *Techniques de secrétariat* ». Cette approche a permis d'éliminer beaucoup de programmes moins en demande, mais disponibles dans tous les campus, de créer de nouveaux programmes avec les fonds ainsi libérés et d'augmenter le nombre de sièges dans l'ensemble de la programmation.

En 2007, la spécialisation des campus est encore de mise sauf qu'une révision des spécialités dans les campus s'impose. Un trop grand nombre de sièges demeure vacant chaque année. En septembre dernier ce sont plus de 800 sièges qui n'ont pas trouvé preneur dans le CCNB et le NBCC. C'est énorme et inacceptable. Une révision de la programmation dans tous les campus est également de mise. Les programmes avec le moins d'inscriptions ou encore avec des taux de placement faibles devront céder leur place à de nouveaux programmes de sorte à répondre avec plus d'efficacité aux besoins des étudiants et des employeurs.

À la question à savoir si la formation qu'offre le Collège communautaire est trop concentrée sur des matières restreintes, nous répondons oui et non. Certaines formations peuvent et doivent se donner dans un laps de temps très court alors que d'autres nécessitent plus de temps. Il faut souligner que 70 pour cent des étudiants du CCNB sont des gens qui nous arrivent du marché du travail et qu'ils ne sont pas toujours disposés à passer plus d'un an ou deux aux études. Avant de prolonger la durée d'un programme, il faut tenir compte de plusieurs facteurs, en l'occurrence, les objectifs généraux et spécifiques du programme, les compétences essentielles que doit maîtriser le candidat avant d'entrer sur le marché du travail, l'arrimage de la formation avec les besoins des employeurs, les normes professionnelles, les changements qui surgissent dans la profession, les salaires versés à l'entrée de la profession ou du métier, la disponibilité du marché et l'intérêt de la clientèle envers une formation de plus longue durée. De plus, nous tenons compte des résultats des sondages auprès des diplômés en matière d'emploi, d'emploi dans un domaine relié et de leur satisfaction envers la formation qu'ils ont reçue au CCNB. Actuellement, ce n'est pas un exercice que nous faisons globalement, mais plutôt programme par programme.

¹³ DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA, *Le savoir, clé de notre avenir : Le perfectionnement des compétences au Canada*, 2002, page 34.

Les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick se sont déjà interrogés ouvertement, au début des années 1990, sur l'importance de la formation globale au sein de sa programmation. À cette époque, ce concept n'a pas été retenu, les autorités d'alors prétextant que la formation offerte répondait adéquatement aux besoins des étudiants et des employeurs. Même si leurs arguments étaient de poids, il faut noter, qu'à la suite de cette prise de conscience nous avons vu apparaître plusieurs programmes dont la durée est passée de 40 à 80 semaines. Est-ce suffisant, nous direz-vous? Pour en faire une analyse sérieuse, il faudrait tenir de nombreuses rencontres avec les employeurs de tous les domaines d'emploi et vérifier auprès d'eux la pertinence d'ajouter de nouveaux objectifs à la formation que nous offrons déjà afin de développer davantage la formation générale de nos étudiants. Actuellement, nous ne savons pas jusqu'où nous devrions aller dans cette direction.

Du point de vue sociétal à long terme, c'est la chose à faire; du point de vue financier pour l'état et les étudiants, c'est lourd de conséquences d'autant plus qu'il se pointe, à l'horizon, une grave pénurie de main d'œuvre certifiée. Néanmoins, lors de la tournée provinciale de la planification stratégique du CCNB, les représentants des PME dans le secteur de la construction nous ont suggéré fortement de faire passer les programmes de pré-emploi de 40 à 80 semaines. Les raisons évoquées sont le manque de ressources humaines qualifiées pour assurer la supervision des apprentis, le manque de formation et d'expérience de la part des apprentis qui détiennent une formation trop courte et le risque d'accident sur les chantiers. Les PME, principaux employeurs au Nouveau-Brunswick, n'ont pas les moyens d'encadrer convenablement les nouveaux apprentis et c'est pour cette raison qu'elles sont réticentes à les embaucher. Une formation plus longue serait de mise. D'ailleurs, le *Holland College* à l'Île-du-Prince-Édouard est en train de revoir tous ses programmes de pré-emploi en vue de prolonger la durée de ces derniers pour les mêmes raisons. Le CCNB entend bien faire la même chose dans un avenir rapproché.

Il serait de mise également d'examiner la pertinence d'attribuer au CCNB et NBCC la responsabilité de la formation des apprentis, non seulement au niveau du pré-emploi, mais également pour l'ensemble de leur certification. Actuellement, cette responsabilité est partagée avec la direction de l'Apprentissage. Les programmes, les examens et tout le matériel pédagogique couvrant les blocs d'apprentissage menant à la certification sont développés par les agents à l'apprentissage alors que le CCNB et le NBCC produisent les programmes et le matériel pour les programmes de pré-emploi. Il est parfois difficile d'arrimer la formation offerte aux apprentis par les collèges et les normes établies par la direction de l'Apprentissage en raison du manque de congruence entre les programmes établis, le matériel pédagogique et les examens auxquels sont soumis les apprentis. Les apprentis francophones sont les grands perdants du système. Tous les programmes, le matériel pédagogique et les examens sont développés en anglais et traduits vers le français. Alors, il arrive que la traduction soit de piètre qualité et occasionne des taux d'échecs plus élevés aux apprentis francophones. Dans une province qui se targue d'être une province bilingue, ce type d'injustice ne devrait pas être toléré.

Dans son ensemble, le CCNB, tout comme le NBCC, pourrait être beaucoup plus efficace et efficient ne serait-ce qu'en ne faisant plus partie intégrale d'un ministère. De nombreuses démarches ont été menées afin de permettre aux collèges communautaires du Nouveau-Brunswick de recouvrer un peu plus d'autonomie dans leur fonctionnement. Il est très difficile, voire impossible, de gérer avec efficacité et efficience un établissement d'enseignement postsecondaire sous l'égide immédiate du gouvernement.

Les lois, les politiques et les règlements ne sont pas adaptés à un système d'enseignement collégial. Il n'y a aucun doute dans notre esprit, le CCNB et la population du Nouveau-Brunswick seraient mieux servis sous la direction d'un conseil d'administration ou sous une corporation de la Couronne. Le choix d'un modèle de gouvernance pour le CCNB/NBCC a été suffisamment étudié, il est temps de passer à l'action.

Nous tenons toutefois à souligner qu'il est essentiel, voire vital, de maintenir une équipe de gestion dans chacun des campus. L'expérience du passé nous a démontré que les campus satellites ne se développent pas, que les services qu'on y offre sont de moindre qualité, que la prise de décision n'est pas efficace et qu'en bout de ligne ce sont les étudiants qui écopent. Nous croyons fermement au modèle d'une gestion décentralisée. Les dirigeants qui ont la responsabilité d'agir doivent également avoir l'autorité de prendre les décisions qui s'imposent sans toujours devoir se référer à une autorité supérieure. Si nous voulons que les directeurs des campus dans les régions s'engagent dans leur communauté, il est essentiel qu'elles puissent le faire avec conviction et autorité.

QUALITÉ ET RESPONSABILITÉ

Les systèmes de gestion de la qualité et de reddition de compte sont nombreux, mais rares sont ceux qui sont réellement adaptés au milieu de l'enseignement. Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick a fait de grands efforts, au cours de la dernière décennie, pour mettre en place un système de gestion de la qualité. En effet, en 1996 les dix campus du CCNB/NBCC ont reçu la certification ISO-9001 de la firme KPMG. Au cours de la période qui a précédé et suivi l'enregistrement à la norme ISO-9001, un énorme travail en matière de révision et de développement de politiques et de procédures a été accompli. D'un système de gestion artisanal, le Collège est passé à un système reconnu internationalement. La mise sur pied de processus, d'analyses d'écarts, d'ateliers de perfectionnement et de sensibilisation à l'importance de la qualité dans la livraison des services ont été au cœur de toute cette démarche.

Alors que le Collège s'apprêtait à renouveler son enregistrement, pour diverses raisons, notamment celles du coût élevé du maintien d'un tel système et de sa non-congruence avec son environnement de type ministériel, il a été décidé de ne pas poursuivre dans cette direction. Suite à la restructuration administrative du CCNB/NBCC en 2004-2005, un Bureau de la Gestion Qualité a été mis en place sous l'égide de la direction Qualité et Services partagés laquelle relève du sous-ministre adjoint et PDG du réseau des collèges communautaires du Nouveau-Brunswick.

Jusqu'ici, ce Bureau a été en mesure d'effectuer des audits, de soulever des questions qui touchent à la qualité des services livrés, d'exiger le redressement de certains écarts entre la politique et la pratique, etc. Avec le temps et la poursuite des activités de perfectionnement des auditeurs et du personnel dans les campus, c'est un système qui peut contribuer à la mise en place de services de qualité en autant qu'il soit suffisamment financé et soutenu par toutes les instances. La qualité, c'est l'affaire de tous les employés, mais le contrôle de celle-ci doit être assuré par les gestionnaires et une instance de l'extérieur, telle dans notre cas, le Bureau de la Gestion Qualité.

Nous ne sommes pas du tout favorables à l'idée que soit instituée une commission néo-brunswickoise sur l'enseignement supérieur dont le mandat serait principalement l'approbation de la livraison des programmes et le contrôle de la gestion de la qualité.

Nous craignons qu'un tel organisme vienne ralentir notre temps de réponse aux besoins des étudiants et des employeurs, occasionne des dépenses supplémentaires, exige encore plus de ressources humaines en matière de planification et de préparation de documents pour finalement ne pas garantir davantage de qualité dans la livraison des services.

Depuis de nombreuses années, le CCNB et le NBCC commandent une étude d'appréciation de leurs services auprès de leurs diplômés. L'étude est exécutée par la Direction de l'analyse du marché du travail du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et leurs résultats sont revus lors de la rencontre annuelle de perspectives. À ce moment-là, les écarts sont notés et des mesures correctives sont mises en place par chacun des campus concernés. C'est un mécanisme efficace et qui donne de bons résultats. D'ailleurs, les appréciations de la part des diplômés sont généralement excellentes.

La certification pédagogique des enseignants est une condition *sine qua non* à l'obtention de la permanence chez ces derniers. Le programme est offert à distance par l'Université de Moncton en soirée et durant les mois d'été. Tous les cours sont défrayés par le CCNB de même qu'une partie des frais de déplacement. C'est un programme qui donne de bons résultats et que les enseignants appuient. De plus, le CCNB organise, à chaque année, un forum des enseignants exceptionnels auquel participe une trentaine d'enseignants de tous ses campus. À ces activités viennent s'ajouter la participation à des conférences, des colloques et des ateliers qui ont trait à l'enseignement.

Finalement, depuis au moins deux ans, les enseignants de tous les campus profitent de l'expertise d'un collègue chevronné qui les guide dans leur enseignement, leur préparation de cours et les conseille en matière de stratégies à adopter en classe. La grande lacune qui persiste en matière de perfectionnement du personnel enseignant est le manque de fonds nécessaires pour accorder des congés d'études de moyenne et de longue durée. À ce chapitre, le budget est inexistant.

Quant à la composante recherche, il s'en fait très peu dans les campus faute de moyens, de ressources et d'expertises. Le CCNB a mis en place des centres d'excellence, des infrastructures, des équipements, mais n'a pas les budgets opérationnels pour remplir son mandat en matière de recherche appliquée, de transfert technologique, de veille technologique, etc. Les centres d'excellence pourraient jouer un plus grand rôle dans le développement économique régional et même provincial en ayant les ressources adéquates à leur disposition. Les centres de transfert technologique au Québec reçoivent un fonds de roulement qui leur permet d'être très actifs auprès des entreprises. C'est un modèle reconnu et à suivre si nous voulons mettre à contribution les centres d'excellence du CCNB pour le développement des PME.

EFFICACITÉ, COLLABORATION ET DIFFÉRENCIATION

Dans les chapitres précédents, nous avons démontré, sans l'ombre d'un doute, l'importance de la formation collégiale en Atlantique particulièrement au Nouveau-Brunswick. En se basant sur les données démographiques disponibles aujourd'hui, il ne fait aucun doute que la province compte un très grand nombre d'établissements d'enseignement postsecondaire. Avons-nous les ressources et la population pour soutenir autant d'établissements? Il est difficile de se prononcer sur une telle question, n'ayant pas en mains toutes les données. Peut-on compter sur une affluence d'étudiants internationaux dans nos établissements à moyen terme, il nous est permis d'en douter.

Par ailleurs, nous savons que les débouchés sur le marché du travail néo-brunswickois sont très nombreux dans les domaines reliés à la formation technique et professionnelle, et que la majorité des diplômés du CCNB intègrent rapidement le marché du travail du Nouveau-Brunswick après l'obtention de leur diplôme. Mais une très grande proportion de diplômés du secondaire choisit encore les études universitaires au lieu d'explorer une carrière reliée aux études collégiales. Il est important de rétablir un certain équilibre à cet égard en permettant au CCNB de jouer un plus grand rôle dans le domaine des études postsecondaires. Il serait temps de se pencher sur la pertinence pour le CCNB d'offrir une année transitoire entre les études secondaires et les études postsecondaires. Se faisant, cette année de transition permettrait aux étudiants qui s'interrogent sur leur choix de carrière de mûrir leur réflexion et de mieux se préparer à faire le saut dans un domaine de formation spécialisé.

Nous ne croyons pas au modèle traditionnel collège universitaire. Les deux cultures ne se marient pas du tout et de précieuses énergies risquent d'être gaspillées dans une telle aventure. Les échecs qu'ont subis plus d'un établissement d'enseignement postsecondaire dans ce type de formule sont suffisamment éloquents pour nous convaincre de l'éviter. Nous avons déjà fait une tentative de partage de ressources entre le CCNB, Campus de la Péninsule acadienne et l'Université de Moncton Campus de Shippagan. Nous ne pouvons pas prétendre que cette expérience a connu un grand succès. Les besoins des deux établissements sont trop disparates et entrent la plupart du temps en conflit. Afin que l'établissement soit efficace, il est préférable qu'il soit géré par une seule instance, que son mandat soit clair et que les ressources l'accompagnent. Par ailleurs, advenant que le concept collège universitaire soit imposé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, il va sans dire qu'il faudra se pencher longuement sur toutes les implications qu'un tel modèle entraîne et fixer les conditions de sa mise en œuvre. Notre province ne peut pas laisser pour compte aucun de ses campus collégiaux, lesquels sont appelés à jouer, au cours des prochaines décennies, un plus grand rôle dans le développement des ressources humaines partout en province. Faire fi des besoins du marché du travail au profit de la sauvegarde d'établissements serait commettre l'irréparable.

Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick offre une programmation qui fait appel à des ressources humaines, physiques et matérielles intégrées. Les enseignants sont demandés de donner des cours aux étudiants dans plus d'un programme. Il arrive qu'un enseignant desserve, à la fois, des étudiants dans les secteurs des métiers, des techniques et des technologies en ayant recours aux mêmes ateliers et aux mêmes laboratoires. Par souci d'économie et d'efficacité, il est donc important de conserver intacte la programmation du CCNB et de ne pas tenter de la « dichotomiser » au profit d'un établissement en perte de vitesse.

Comme il est indiqué à la page 9 du document de réflexion sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick et nous citons : *« Nous ne croyons pas qu'une uniformisation accrue, soit des programmes ou des établissements, soit vraiment ce que la nouvelle réalité mondiale exige. L'uniformisation prépare souvent la voie à la médiocrité. Nous avons besoin d'un système postsecondaire plus innovateur et plus créatif, et cet objectif peut être mieux atteint si nous encourageons la différenciation entre les établissements et à l'intérieur des établissements. Ceux-ci doivent décider où ils peuvent exceller et ils doivent avoir la liberté de poursuivre cet objectif avec énergie. La différenciation doit aller de pair avec la collaboration. »*

Le CCNB est engagé dans la voie de la spécialisation de ses campus depuis déjà de nombreuses années. Déjà en 1985, le Collège communautaire désignait des domaines de spécialité à chacun de ses campus lesquels sont encore en place. Nous sommes toutefois conscients que ce seul arrangement n'est pas suffisant à l'atteinte de l'efficacité recherchée.

Au fil des ans, nous avons développé des collaborations avec d'autres maisons d'enseignement notamment l'Université de Moncton avec qui nous avons développé et mis en place plusieurs baccalauréats appliqués dans les domaines du tourisme, de l'agroforesterie, de la santé et du design intérieur. Nous avons également amené d'autres établissements à contribuer de manière significative à l'implantation de programmes articulés, telle la Régie de la santé Beauséjour laquelle héberge les trois programmes articulés en techniques de santé. Nous avons économisé des millions de dollars en équipement et en infrastructure grâce à cette entente qui sert aujourd'hui de modèle partout au pays.

Est-ce qu'il est possible de faire mieux? Évidemment que nous pouvons faire mieux, mais à certaines conditions. Jusqu'ici des progrès notables ont été réalisés en matière de développement de partenariats avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaires au Nouveau-Brunswick et ailleurs au Canada. Dans un contexte d'un CCNB plus autonome, il serait encore plus facile de négocier d'égal à égal avec les autres établissements postsecondaires. Il serait plus facile également d'accéder à de nouvelles sources de fonds auxquelles nous n'avons pas droit présentement en raison du fait que le CCNB est sous la direction d'un ministère. La mise en place notamment de programmes articulés est très complexe en raison des modes de financement et de gestion des ressources humaines en place au CCNB.

Du côté de la reconnaissance des crédits, nous faisons face à des règlements universitaires immuables. La plupart des universités appliquent un règlement qui limite le nombre de crédits qu'elles reconnaissent à un étudiant en provenance d'un autre établissement d'enseignement postsecondaire. Tant et aussi longtemps qu'un tel règlement viendra restreindre le transfert des crédits d'un établissement à l'autre, il sera difficile de faire économiser des fonds aux étudiants et de les inciter à poursuivre leur formation à un niveau supérieur. Quitte à procéder à des modifications mineures aux programmes collégiaux et universitaires, il est essentiel de réduire le temps passé à l'université pour obtenir un deuxième diplôme.

Il n'est pas concevable qu'une université d'une autre province accepte de reconnaître intégralement une formation collégiale du CCNB alors qu'un établissement du Nouveau-Brunswick refuse de le faire en raison d'un tel règlement. Si nous continuons à nous buter à de tels refus, le CCNB n'aura pas d'autres choix que d'offrir des baccalauréats appliqués comme cela se fait déjà dans d'autres provinces au Canada.

Il devrait y avoir un meilleur flux entre les diverses composantes du système d'éducation postsecondaire. Comme le fait remarquer la Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick, « *la population a au moins le droit de s'attendre à ce que les établissements postsecondaires publics, les collèges et les universités, fonctionnent comme une composante d'un système provincial. Nous devrions nous attendre, dans la plus grande mesure du possible, à ce qu'un crédit obtenu dans un établissement provincial, collège ou université, soit reconnu par les autres*¹⁴ ».

Jusqu'ici le gouvernement est demeuré réticent à trancher cette question et laisse essentiellement aux établissements le soin de conclure des ententes de transfert bilatérales et multilatérales, d'établir des programmes et de conduire leur propre évaluation de l'apprentissage antérieur. Peut-être est-il temps que le gouvernement devienne plus actif dans ce domaine au nom des étudiants et des contribuables.

¹⁴ COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK, *Document de réflexion*, mars 2007.

D'autres gouvernements sont entrés sur le terrain à divers degrés. Par exemple, l'Alberta a créé l'*Alberta Council on Admissions and Transfer (ACAT)* en 1974. C'est un organisme indépendant où les « *intervenants travaillent en collaboration pour assurer une transférabilité efficace des cours et des programmes au profit des étudiants*¹⁵. » [Traduction]. Nous serions tout à fait en accord avec la mise en place d'un tel organisme au Nouveau-Brunswick.

Dans un autre ordre d'idées, il est également inacceptable qu'environ 20 % des étudiants universitaires ne passent pas de la première à la deuxième année. C'est également troublant de voir que de plus en plus d'étudiants se dirigent vers le CCNB après avoir suivi une formation universitaire afin d'améliorer leur chance de trouver un emploi. Selon le Service de l'admission collégiale du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, 5 à 10 pour cent des étudiants qui font une demande d'admission au CCNB et au NBCC possède une formation universitaire. Nous avons certainement du travail à faire au niveau de la sensibilisation et de la valorisation de la formation collégiale auprès de ces étudiants potentiels avant qu'ils n'arrivent dans nos murs. Le fait de permettre au CCNB de livrer une première année de formation générale (ès *art*) faciliterait certainement la transition des étudiants collégiaux vers l'université comme cela se fait au Québec. Il faut noter que c'est dans cette province que le taux d'abandon et d'échec aux études universitaires est le plus bas au pays. Il serait également de mise de s'interroger sur l'efficacité des services d'orientation au secondaire. Comment explique-t-on qu'un aussi grand nombre d'étudiants emprunte, dès le départ, une voie qui ne leur convient pas?

Nous souhaitons réitérer que les programmes collégiaux doivent conserver leur authenticité tout comme ceux des universités. Une plus grande articulation ne signifie pas à nos yeux une uniformisation. Ce serait commettre une grave erreur de vouloir faire en sorte que les modes d'enseignement se confondent à un point tel que l'on finisse par former de piètres techniciens, technologues et de pseudo-intellectuels.

Il y a un besoin pour les deux offres de formation, mais également pour une plus grande interaction entre les deux établissements. La création des baccalauréats articulés constitue une excellente alternative pour les étudiants qui recherchent une formation générale et technique à la fois. Cependant, la collaboration entre le CCNB et les universités du Nouveau-Brunswick ne doit pas s'arrêter là si tous les intervenants tant universitaires que collégiaux ont à cœur les étudiants.

Toujours avec le souci de l'efficacité en tête, il serait tout à fait logique de greffer au CCNB la direction francophone du Collège de technologie forestière des Maritimes actuellement sur le Campus de Bathurst. Puisqu'il s'agit d'un programme de technologie, il est tout à fait normal qu'il fasse partie intégrante du CCNB. De cette façon, les étudiants recevraient tous les services dont ils ont besoin et pourraient s'intégrer plus facilement à la vie collégiale d'autant plus que la durée de ce programme doit être prolongée à deux ans.

¹⁵ ALBERTA COUNCIL ON ADMISSIONS AND TRANSFER, http://www.acat.gov.ab.ca/acat_information/acat_information.htm

FINANCES

Le CCNB et ses campus jouissent d'un budget annuel qui leur permet de livrer l'ensemble de leurs services à la population du Nouveau-Brunswick. Ce budget, qui varie entre 40 et 50 millions de dollars par année, dépend de diverses sources de financement.

Le tableau ci-après résume la provenance des fonds utilisés par le CCNB depuis 2003-2004 :

| SOURCES DE FINANCEMENT DU CCNB | | | |
|---------------------------------------|--------------------------------|----------------------|----------------------|
| Sources | 2005-2006⁽³⁾ | 2004-2005 | 2003-2004 |
| Octroi ⁽¹⁾ | 26 502 936 \$ | 25 433 058 \$ | 25 502 971 \$ |
| Droits de scolarité ⁽²⁾ | 4 041 188 \$ | 3 933 021 \$ | 3 743 873 \$ |
| Formation continue | 8 234 377 \$ | 8 663 907 \$ | 10 235 141 \$ |
| Projets spéciaux | 7 754 957 \$ | 5 307 125 \$ | 4 232 717 \$ |
| Autres revenus | 2 578 873 \$ | 1 708 705 \$ | 2 082 336 \$ |
| Total | 49 112 331 \$ | 45 045 816 \$ | 45 797 038 \$ |

⁽¹⁾ Octroi : Source principale de financement par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

⁽²⁾ Droits de scolarité : Augmentation de 100 \$ en 2004-2005 (de 2 400 \$ à 2 500 \$) et 2005-2006 (de 2 500 \$ à 2 600 \$).

⁽³⁾ Dernière année de données complètes.

Il est important de noter que le CCNB dépend presque entièrement de l'octroi du gouvernement du Nouveau-Brunswick et des revenus des frais de scolarité pour la livraison des programmes réguliers, les services de soutien à la formation, la gestion des infrastructures et les services de gestion et d'administration.

Depuis près de 10 ans, l'octroi du CCNB n'a pas été augmenté à l'exception des ajustements reliés aux salaires des employés. L'augmentation des coûts d'opération (huile de chauffage, électricité, prix du matériel et équipement, etc.) entraîne une diminution progressive et constante de la capacité financière du CCNB de se développer à son plein potentiel.

Entre 2003-2004 et 2007-2008, l'effet des augmentations des coûts salariaux et des réductions directes à l'octroi du CCNB (1 130 000 \$ en 2004-2005 et 645 000 \$ en 2007-2008) a contribué à diminuer le budget d'opération du CCNB de près de 7 %. À ceci s'ajoute l'effet inflationniste sur les dépenses non reliées à la masse salariale.

En dépit de cela, le CCNB a tenu à maintenir la qualité et la diversité des services offerts aux francophones de la province. Durant les quatre dernières années, le CCNB a ajouté 287 sièges à sa programmation régulière, a créé un service de support dans chacun de ses campus pour les étudiants à besoins spéciaux, a créé des centres d'aide en français, a créé un service de support à la pédagogie et a investi de façon substantielle dans la mise à jour de ses programmes. Nous avons pu faire ces ajouts à partir des fonds du *Programme des langues officielles dans l'enseignement* (entente Canada/Nouveau-Brunswick) et d'une réduction de près de 8 pour cent des dépenses reliées à la gestion et à l'administration des campus. Sans une nouvelle injection de fonds, le CCNB ne sera pas en mesure de développer et d'implanter de nouveaux programmes à moins d'en éliminer.

DÉFIS À RELEVER

Équipement

Le CCNB a été en mesure d'investir dans l'achat d'équipement et la mise à jour des installations dans certains domaines tels que le bois ouvré (CCNB – Campus de Campbellton) et le secteur des métaux (CCNB – Campus de Bathurst) à partir des injections de fonds substantiels de la part de nos partenaires provincial (Société de développement régional) et fédéral (Agence de promotion économique du Canada atlantique). Cependant, la modernisation des équipements d'atelier accuse un recul en raison d'un manque de financement dans les campus. Des injections de fonds substantielles sont requises pour permettre au CCNB de moderniser ses ateliers, ses salles de classe et mettre à jour ses infrastructures technologiques. Si nous voulons répondre aux besoins de formation des francophones de la province, surtout dans les domaines de la technologie et des métiers de construction, ces investissements ne sont définitivement plus un luxe.

Installations

En 2005-2006, le CCNB et le NBCC ont complété une étude visant à identifier les besoins les plus urgents en rénovation de leurs édifices. Les campus du CCNB ont identifié au-delà de 150 projets pour une valeur de plus de 15 000 000 \$. Ces projets de rénovations tels que la rénovation de toitures, la mise en place de nouveaux systèmes de ventilation, l'adaptation des installations pour les personnes à besoins spéciaux, sont nécessaires pour nous permettre de respecter les nouvelles normes du *Code national du bâtiment*. De plus, le CCNB doit investir des sommes substantielles pour moderniser et agrandir ses installations afin de répondre aux besoins de formation du marché du travail.

Pour répondre aux besoins changeants de sa clientèle adulte, qui devient de moins en moins mobile, le CCNB envisage de construire un atelier multifonctionnel dans chacun de ses campus. Ces ateliers, conçus pour offrir une variété de programmes de métiers, économiseront temps et argent lors de la relocalisation des programmes.

Programmation

Depuis quelques années, le CCNB a entrepris une refonte pédagogique de l'ensemble de ses programmes. Il est essentiel de s'assurer que ses programmes répondent aux besoins des employeurs. Avec les ressources limitées, ceci devient un défi de taille. À ceci s'ajoute le fait que, pour plusieurs de ses programmes, très peu de matériel existe en français. On doit donc développer du nouveau matériel ou bien traduire et adapter du matériel existant. Le CCNB a pris l'initiative de créer un consortium national de ressources pédagogiques en français au collégial lequel regroupe tous les établissements collégiaux francophones du Canada. Mis sur pied en 2006, le Consortium vise à regrouper les expertises et les ressources disponibles dans tous les collèges francophones du Canada afin de créer une banque de documents pédagogiques qu'il rend accessible à tous les enseignants au collégial. Jusqu'ici, le ministère Patrimoine canadien a octroyé environ 400 000 \$ au Consortium, mais ce montant est insuffisant compte tenu des nombreux cours enseignés au collégial qui n'ont toujours pas de matériel pédagogique en français. Des démarches sont en cours afin d'identifier d'autres sources de financement qui, espérons-le, viendront appuyer cette importante initiative. Afin de réagir aux changements démographiques de la province et d'augmenter l'accès à ses services, le CCNB évalue la pertinence de relocaliser certains de ses programmes existants. Ceci engendrera des coûts additionnels, mais à long terme, permettra au CCNB de mieux répondre aux besoins de la population francophone de la province.

Centres d'excellence

Le CCNB compte sept centres d'excellence répartis dans chacun de ses cinq campus. Au cours des années, ces centres d'excellence ont pu bénéficier d'octrois des gouvernements fédéral et provincial. Ces fonds ont surtout servi à mettre en place les infrastructures nécessaires à la création des centres. La mission de ces centres d'excellence est d'offrir de l'aide technique aux entreprises pour la réalisation de projets d'innovation, en leur donnant accès à des installations et à des ressources humaines spécialisées.

Cependant, le fonctionnement des centres est très ardu puisqu'ils sont financés à même les budgets des campus concernés. Il n'est donc pas étonnant que les centres d'excellence n'aient pas atteint leur plein potentiel puisqu'ils n'ont jamais reçu de fonds de fonctionnement leur permettant de jouer leur rôle auprès des entreprises du Nouveau-Brunswick. Avec une injection de fonds dans ces centres, ils pourront renforcer leur capacité d'innovation et faire profiter diverses industries de la province de leurs infrastructures spécialisées comme cela se fait au Québec.

Endettement des étudiants

L'endettement des étudiants doit tous nous préoccuper au plus haut point. Les diplômés des collèges sont de plus en plus endettés. Il est du ressort du Collège de tout mettre en œuvre pour s'assurer que le contexte de formation et d'apprentissage des étudiants soit optimal. Des programmes gouvernementaux de prêts et de bourses existent. Or, les services d'aide financière qui les dispensent transmettent des statistiques inquiétantes qui sensibilisent les gestionnaires à la situation réelle des diplômés. Au Collège notamment, 1 876 étudiants (37,5 % des personnes inscrites) ont des dettes qui totalisent près de 23 M\$, ce qui équivaut à une moyenne d'environ 12 250 \$ par personne endettée finissant son programme. Parmi ces derniers, près de 300 étudiants sont endettés d'un montant de plus de 20 000 \$ à la fin de leur séjour au Collège. À l'université, la situation de l'endettement des étudiants est encore plus alarmante.

L'initiative récente de retirer le revenu des parents et du conjoint du calcul du prêt étudiant du Nouveau-Brunswick aura l'effet d'améliorer l'accès aux études, mais pourrait aussi résulter en un plus grand nombre d'étudiants avec des prêts et une augmentation du niveau d'endettement à la fin des études.

Il s'agit là d'une situation préoccupante à laquelle on ne peut rester insensible. C'est dans ce contexte de réflexion qu'une Fondation du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick a été établie et qu'une campagne majeure de financement a été lancée. Les dons recueillis sont placés dans un fonds de fiducie dont les intérêts servent à offrir des bourses aux étudiants les plus défavorisés. Grâce au Fonds d'accès aux études dans les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick, le gouvernement du Nouveau-Brunswick appuie la collecte de fonds à raison de 50 cents pour chaque dollar recueilli jusqu'à concurrence de 250 000 \$ par année. Nous suggérons que ce cap soit enlevé et que le gouvernement accorde son appui à chaque dollar ramassé au cours de la campagne.

D'autres mesures ont été prises par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en vue de réduire l'endettement des diplômés, mais est-ce suffisant? Nous croyons que nous pouvons faire davantage. Il serait tout à fait de mise de retarder de cinq ans les frais d'intérêt sur les prêts des diplômés de sorte à les encourager à rembourser rapidement leur dette. Nous sommes convaincus que les diplômés s'acquitteraient plus rapidement de leur dette et pourraient fonder une famille sur une base financière plus solide.

CONCLUSION

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a ciblé l'autosuffisance d'ici 2026. Il s'agit d'un objectif très ambitieux lequel va nécessiter l'appui de tous les intervenants du monde des affaires, des organismes publics et parapublics, des organismes communautaires, des établissements d'enseignement, bref de tous les citoyens de la province. Le Collège communautaire peut apporter une contribution majeure envers cet objectif pourvu qu'il lui soit permis d'évoluer dans un environnement propice à son développement. La question de la gouvernance a été débattue à maintes reprises et tous s'entendent pour que le CCNB et le NBCC soient dotés d'un Conseil d'administration respectif leur permettant d'opérer avec beaucoup plus de latitude et d'autonomie.

Les mandats des collèges et ceux des universités ne doivent pas être confondus. Il s'agit de deux établissements fondamentalement différents qui sont appelés à collaborer davantage dans le respect de leur culture et de leurs priorités. Peu importe le modèle de structure d'établissements d'enseignement postsecondaire que la Commission proposera au gouvernement, elle devrait s'assurer de préserver l'autonomie de l'une et de l'autre dans l'ensemble de leurs activités.

Malgré que les réalisations et la performance du CCNB ne soient pas suffisamment connues au Nouveau-Brunswick, il n'en demeure pas moins que cet établissement a fait ses preuves. Disposant d'un budget et de ressources plutôt modestes, le CCNB réussit tout de même à livrer environ 90 programmes de formation à temps plein à plus de 2 750 étudiants annuellement, à offrir de la formation en ligne à plus de 350 étudiants un peu partout dans le monde, à soutenir les entreprises du Nouveau-Brunswick par l'entremise de sa formation sur mesure, à épauler les services d'alphabétisation en leur procurant le matériel didactique dont ils ont besoin, en offrant de la formation à temps partiel aux gens qui ne peuvent pas participer aux programmes réguliers, en offrant des services aux entreprises dans plusieurs domaines grâce à l'expertise de ses centres d'excellence et finalement en jouant un rôle prépondérant dans chacune des communautés où sont localisés les campus. De plus, le CCNB est devenu un partenaire intéressant sur la scène internationale. De plus en plus de partenaires étrangers sollicitent sa participation à des projets de développement international.

Toutefois, force nous est de constater que le réseau collégial du Nouveau-Brunswick a toujours été négligé. Il s'agit de consulter l'évolution de son financement au cours des dix dernières années pour se rendre compte qu'il n'a pas été privilégié. Si le gouvernement du Nouveau-Brunswick est déterminé à ajouter 12 000 nouveaux sièges dans les collèges communautaires, il devra leur procurer les ressources humaines et financières de même que de les doter d'infrastructures modernes et mieux adaptées aux besoins actuels. Le temps d'en faire plus avec moins est révolu, le CCNB est disposé à en faire beaucoup plus en autant qu'il soit outillé pour le faire.

Le directeur général,



Yves Chouinard